

# Qu'est ce qu'un ouvrage d'art ?

Le terme « ouvrages d'art » regroupe plusieurs types de constructions de génie civil qui permettent d'assurer la continuité ou la protection des voies de circulation.

## En Vaucluse, de nombreux « ouvrages d'art » font partie du patrimoine départemental

- › **Les ponts** : ils permettent de franchir le plus souvent des fleuves et rivières mais aussi des voies ferrées ou d'autres routes,
- › **Les murs de soutènement** : ce sont des murs verticaux, réalisés pour l'essentiel en maçonnerie, qui se situent en bord de route et qui permettent soit de soutenir physiquement la route, soit de la protéger des éboulements et glissements de terrain,
- › **Les tunnels** : il en existe 3 dans les gorges de la Nesque (RD 942) et 1 sur Le Barroux (RD 938).

D'autres dispositifs techniques sont englobés dans la gestion des « ouvrages d'art » :


- › Les portiques, potences et hauts mâts de signalisation (PPHM) sont des structures de grande dimension supportant la signalisation routière. Ils sont fixés au bord des routes et sont destinés à l'information des usagers,
- › Les parades rocheuses sont des dispositifs techniques placés sur les falaises qui surplombent parfois les routes et qui peuvent présenter un danger du fait de matériaux rocheux pouvant se détacher et tomber sur la chaussée.

Tous ces ouvrages et dispositifs font l'objet d'une politique particulière de gestion, de surveillance et d'entretien, afin de garantir et maintenir pleinement leur pérennité et préserver ainsi la sécurité des usagers de la route.

## CONTACT

CONSEIL  
DÉPARTEMENTAL  
DE VAUCLUSE

rue Viala  
CS 60516  
84909 Avignon cedex 9

 0490161500

 [CONTACTER](#)



CONSEIL DÉPARTEMENTAL DE VAUCLUSE

Rue Viala - CS 60516  
84909 Avignon Cedex 09

